Revalorisation de pension alimentaire entre les époux

Par Visiteur

Bonjour

Mon mari verse actuellement une pension alimentaire de 280 euros (fixée à 250 en 2004)pour sa fille de 13 ans. Il a lui même revalorisée cette pension et arrondi la somme supérieure.

Pour des raisons involontaires, mais trop longues à expliquer ici, il n'exerce plus de droit de visite depuis un an. Il ne tient pas à forcer sa fille à le rencontrer.

il est bien conscient des frais supplémentaires pour son ex épouse occasionnés par ce fait.

Son ex épouse vient de saisir le JAF pour demander une augmentation de cette pension à 450 euros.

Les revenus de mon mari sont d'environ 2800 euros par mois et ses charges de 2000 euros. Je n'ai pas pris en compte mon revenu et mes charges.

Les revenus de son ex épouse sont d'environ 1400 euros, pension non comprise et ses charges d'environ 700 euros.

Mon mari trouve cette somme bien élevée surtout qu'il n'a pas choisie cette situation.

A combien pensez-vous que le JAF peut augmenter cette pension ?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Mon mari trouve cette somme bien élevée surtout qu'il n'a pas choisie cette situation.

A combien pensez-vous que le JAF peut augmenter cette pension?

Il est très difficile de préjuger de la décision du JAf et de son calcul. En effet, il va prendre en compte les revenus du père ainsi que ceux de la mère et les votres mais de façon détournée puisqu'étant donné que vous vivez avec le père les charges sont partagées.

Il va ensuite considérer les besoins de l'enfant et enfin les frais engendrés par le fait que le père n'exerce plus son droit de garde (encore faut il que celui ci soit vraiment important pour engendrer pour la mère des frais supplémentaires).

Le fait que votre mari versait plus que ce qui était prévu dans le jugement n'a pas d'importance et ne peut être pris en compte.

Ceci étant sauf si depuis le divorce son train de vie a considérablement augmenté, la demande d'augmentation me parait quelque peu excessive.

Cordialement